

LISTE DES POINTS DE RAMASSAGE

Les enfants arrivent et repartent de l'un des accueils situés sur LONGUENESSE, correspondant à leur âge.

- enfants de 3 à 5 ans → à l'Ecole Maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc
- enfants de 6 à 11 ans → à la Salle des Fêtes Parc de la Mairie, rue Joliot Curie
- enfants de 12 à 15 ans → au Centre Culturel Lamartine, rue Lamartine

Ils peuvent s'y rendre soit par leurs propres moyens, soit en autocar (**Ramassages en autocar inclus dans le tarif**).

Voici la liste des divers points de ramassage par autocar ainsi que les horaires de départ le matin et de retour le soir pour le premier jour.

Cette organisation des rotations des autocars est provisoire car basée sur les effectifs de juillet 2023 aux différents points de ramassage. Nous ne connaissons pas encore les effectifs 2024. Nous vous prions d'ores et déjà de nous excuser pour les désagréments causés par les éventuels retards ce premier jour et l'attente occasionnée sur les points de ramassage.

Les horaires varieront sûrement en fonction des effectifs de cet été et notamment avec le nouveau point de ramassage sur HEURINGHEM. Ils resteront cependant dans une plage horaire de 8h-9h le matin et 17h-18h le soir.

Le circuit de ramassage fera donc l'objet d'une mise au point et d'une information aux parents le soir du premier jour de fonctionnement. Chaque point de ramassage prévu sera maintenu si la fréquentation est suffisante.

Veillez choisir et noter un point de ramassage (noms grisés dans le tableau ci-dessous) sur la «Fiche d'inscription».

Le point ramassage du matin ne peut être différent de celui du retour le soir, principalement pour des raisons de sécurité.

POINTS DE RAMASSAGE EN AUTOCAR OU MINI-BUS

Dénomination du Point de Ramassage	Lieu	Départ	Retour
------------------------------------	------	--------	--------

➡ sur SAINT-OMER

GARE	Devant La Station (sur la place de la gare)	8h 15	17h 55
HAUT PONT	Arrêt de bus Mathurin (boulevard Clémenceau)	8h 20	17h 50
ESPLANADE	Parking autocars en bas du Boulevard Guillain, en face de la Maison du Marais	8h 25	17h 45
LA POSTE	Place des ruines Saint-Bertin (rue de l'Abbaye)	8h 20	17h 55

➡ Sur LONGUENESSE

ECRIVAINS	Angle rue Camus et avenue Buffon	8h 35	17h 10
VERTE ECUELLE	Parking rue Mallarmé (à côté du terrain où se situait la Salle Apollinaire)	8h 55	17h 05
MAILLEBOIS	Centre Social Intergénérationnel Maillebois (sur l'espace en face, autour du kiosque)	8h 45	17h 25
AVIATEURS	Angle avenue Gynemer et rue H. Boucher	8h 50	17h 15

➡ Sur SALPERWICK

SALPERWICK	Parking du Cimetière	8h 55	17h 55
-------------------	----------------------	-------	--------

➡ Sur WIZERNES

WIZERNES	Salle des Sports du Chocquet	8h 25	17h 10
-----------------	------------------------------	-------	--------

➡ Sur HEURINGHEM

HEURINGHEM	Arrêt de bus devant la Mairie	8h 55	17h 45
-------------------	-------------------------------	-------	--------

ARRIVEE DIRECTE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Certains enfants ne prennent pas le bus et arrivent directement à l'Accueil de Loisirs correspondant à leur âge (*Accueil échelonné de 8h30 à 8h45 – Départ échelonné de 16h45 à 17h*).

Si c'est votre choix, noter **DIRECT ACCUEIL** comme point de ramassage sur la fiche d'inscription.

DIRECT ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> . Ecole Maternelle Pasteur rue du Maréchal Leclerc LONGUENESSE (3-5 ans) . Salle des Fêtes Parc de la Mairie de LONGUENESSE (6-11 ans) . Centre Culturel Lamartine rue Lamartine LONGUENESSE (12-15 ans) 	de 8h30 à 8h45	de 16h45 à 17h
-----------------------	--	----------------	----------------

Chaque enfant (ou la personne qui l'accompagne) **doit signaler tous les jours son arrivée le matin et son départ le soir**, à l'un des bureaux de pointage situés aux entrées des accueils.

Accueil facultatif (**garderie sans supplément**) sur chaque accueil: matin de 7h45 à 8h30 et soir de 17h à 18h15.

Merci de prévenir à la semaine pour prévoir le nombre d'animateurs.

Le soir, un enfant non autorisé à repartir seul doit être repris uniquement par une personne majeure.

Un document lui sera remis dès le premier jour pour y renseigner les personnes autorisées (ou non, en cas par exemple de jugement) à le reprendre en cas d'absence de son responsable légal.